

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-6-4-1

Séance du jeudi 25 septembre 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES DISPOSITIFS D'INSERTION ET LOGEMENT POUR LES JEUNES - ANNÉE 2025

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à WOLGHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-4-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 des politiques en faveur de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2015/110 du 2 novembre 2015 adoptant le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/021 du 25 juin 2018 adoptant le Plan Enfance Jeunesse Famille,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 15 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 8 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 8 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre de l'année 2025, des subventions de fonctionnement aux associations chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion et logement jeunes sur le territoire bas-rhinois, telles que figurant dans le tableau ci-dessous et selon le détail joint en annexe financière à la présente délibération, pour un montant total de 613 486 € ;

Dispositif/Association	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025
<u>Plateforme Jeunes</u> Association l'ETAGE	52 000 €	53 300 €	53 300 €
<u>Colocation Coachée</u> ARSEA Espérance Le TOIT	39 800 € 25 000 €	40 795 € 25 625 €	40 795 € 25 625 €
<u>Dispositif Pass Accompagnement</u> Association l'ETAGE ARSEA GALA	279 757 € 201 966 €	286 751 € 207 015 €	286 751 € 207 015 €
TOTAL	598 523 €	613 486 €	613 486 €

- Approuve les termes des cinq conventions, jointes en annexe à la présente délibération, à conclure avec les associations bénéficiaires susmentionnées et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- Précise que ces subventions seront versées selon les modalités détaillées dans les conventions à conclure avec les associations bénéficiaires, jointes en annexe à la présente délibération soit : 80% en 2025, ce qui représente la somme de 490 789 €, et les 20% restant en 2026, comme le prévoit l'autorisation d'engagement votée ;

- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P248	P248O002	P248E09	P248O002T19	(3448) 65 -65748 - 424	53 300 €
P248	P248O002	P248E09	P248O002T20	(3448) 65 -65748 - 424	493 766 €
P248	P248O002	P248E09	P248O002T21	(3448) 65 -65748 - 424	66 420€
				TOTAL	613 486€

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Pascale PFEIFFER, membre du CA au sein de l'ARSEA